

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 AVRIL 2014

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire,

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Catherine – Monsieur GEORGES Patrick - Mesdames COURTOIS Nadine – COGNARD Céline - MENDEZ Emmanuelle – MILAN Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien – THEVENOUD Guy – Madame BAILLY Monique – Messieurs BARITEL Cédric – MALDEREZ Alain – MOREAU Didier

Madame COGNARD Céline est désignée secrétaire de séance.

- VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux qui restent fixés à :

- 7,69 % pour la taxe habitation
- 12,74 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 38,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

La recette prévisionnelle de ces 3 taxes s'élève à 168 534 €.

- BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

Le Conseil Municipal examine et vote, à l'unanimité, les budgets primitifs proposés pour l'exercice 2014 qui se présentent comme suit :

A) Budget général :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues..... 560 538 €
- Recettes prévues..... 615 245 €
- Produit antérieur..... 180 293 €
- Total des recettes..... 795 538 €
- Fonds libres dégagés
pour l'investissement..... 235 000 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues..... 430 069 €
- Déficit antérieur 303 723 €
- Total des Dépenses 733 792 €
- Recettes prévues..... 498 792 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres..... 235 000 €

Les principaux travaux d'investissement envisagés sont les suivants : l'accessibilité et l'extension des sanitaires du camping municipal, l'extension des bâtiments scolaires et la mise en accessibilité de la cour, des travaux de voirie, l'achat de divers matériels.

B) Budget Assainissement :

- Section d'exploitation :

- Dépenses prévues..... 57 055 €
- Recettes prévues..... 77 860 €
- Produit antérieur..... 37 202 €
- Total des recettes..... 115 062 €
- Fonds libres dégagés
pour l'investissement..... 58 007 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues..... 143 673 €
- Déficit antérieur 7 578 €
- Total des dépenses 151 251 €
- Recettes prévues..... 93 244 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres..... 58 007 €

Les travaux d'investissement envisagés consistent en la réfection du réseau d'eaux usées afin de réduire les eaux claires parasites, préconisée par le Schéma Directeur d'Assainissement et l'extension du réseau au guide d'Angoin.

C) **Budget Commerce Rural :**

- **Section d'exploitation :**

- Dépenses prévues..... 10 657 €
- Recettes prévues..... 35 339 €
- Fonds libres dégagés
pour l'investissement..... 24 682 €

- **Section d'investissement :**

- Dépenses prévues..... 8 591 €
- Déficit antérieur 230 366 €
- Total des dépenses 238 957 €
- Recettes prévues..... 236 264 €
- Transfert de l'exploitation..... 24 682 €
- Total des recettes..... 260 946 €
- Excédent de la section..... 21 989 €

du fait de l'obligation de couvrir budgétairement le capital de la dette par des ressources propres.

- **INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL :**

Suite au renouvellement général municipal, le Conseil Municipal décide de continuer à accorder l'indemnité de conseil et de budget au Receveur Municipal.

- **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2014 :**

Suite à la consultation lancée sur e-bourgogne, l'ouverture des 6 offres par la commission communale « urbanisme - voirie » et après vérification par l'Agence Technique Départementale, une négociation a été engagée avec les 3 bureaux d'étude ayant présenté les meilleures offres : JD BE – REALITES ENVIRONNEMENT – NALDEO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre du Cabinet JD BE à Besançon, mieux disant, pour un montant forfaitaire total de 34 280 € HT pour la tranche ferme et les tranches conditionnelles 1 et 2.

(Rappel : La tranche ferme concerne la réduction drastique des eaux claires parasites d'origine météorique ;

La tranche conditionnelle 1 correspond à la reprise des tronçons et branchements générant le plus d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) ; La tranche conditionnelle 2 correspond à la reprise des tronçons générant moins d'ECPP)

- **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SPANC :**

Le Conseil Municipal accepte la modification du périmètre du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS du fait de l'adhésion de la commune de CHIDDES.

- **VENTE DE BOIS :**

Le Conseil Municipal décide d'actualiser les tarifs de vente de bois de chauffage provenant de propriétés de la commune à :

- 38 € le stère s'il est livré à domicile
- 33 € le stère s'il est enlevé au lieu de stockage communal ou sur place
- 6 € sur pied

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal décide d'acheter un tracto-pelle d'occasion au prix de 37 200 €. Le matériel actuel sera revendu pour 3 200 € à la société CODUMAT à MACON.

- Le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation du Conseil de la Communauté de Communes du Clunisois et de l'élection des présidents et vice-présidents en date du 15 avril 2014.

- Le Maire rappelle l'importance de la représentation de la commune dans les différents syndicats.

- Le Conseil Municipal fixe les dates des réunions des différentes commissions communales.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 26 mai 2014.